

Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CM: 44.01

2021/12/20 13:00



(2)

Dossier #:	1207303007

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain

et de la mobilité, Division d'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

Objet: Adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 3 de

l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

Il est recommandé:

d'adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2021-12-14 12:04		
Signataire :		Alain DUFORT		
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens			